MAIRIE DE CHAUSSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Le 8 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Michaël ROLLOIS, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 2 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOUREAU Héloïse, DAVOUST François, DECONINCK Cécile, DUVAL VALACHS Eric, GAUDFROY Magalie, GINS Peter, JOHAN Armand, JOVENIAUX-NIVARD Michèle, MALHAIRE Dominique, MICHAUD Corinne, MORIN Dominique, ROLLOIS Michaël, SARAZIN Sophie
Excusé ayant donné procuration : LUNEL Alexia à ROLLOIS Michaël
Excusé sans procuration : RIFFIER Julien

Secrétaire de séance : MORIN Dominique

2026-060 - MISE A JOUR DE L'ADRESSAGE COMMUNAL

Rapporteur : ROLLOIS Michaël

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 qui confère au Conseil Municipal la compétence pour régler par ses délibérations les affaires de la commune,
VU la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite loi 3DS, et son article 169 qui impose aux communes de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,
VU l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration concernant la mise à disposition des données de référence,

CONSIDÉRANT que la mise à jour de l'adressage communal est nécessaire pour répondre aux exigences légales et faciliter l'intervention des services publics,
CONSIDÉRANT que cette actualisation permettra une meilleure identification des lieux et habitations, améliorant ainsi la sécurité et la gestion des livraisons,
CONSIDÉRANT que la certification des adresses sur le site public adresse.data.gouv.fr est un objectif prioritaire,

Le Conseil Municipal,
- Valide la mise à jour de l'adressage communal ;

- Autorise la certification des adresses sur le site adresse.data.gouv.fr ;
- Décide de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour modifier ou améliorer la signalisation communale.
- Autorise la consultation des habitants pour la dénominations des voies concernées.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 8 octobre 2026

La présidence de séance,
Michaël ROLLOIS, Maire

Le secrétariat de séance,
Dominique MORIN, 2ème Adjoint